

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 59 (1967)
Heft: 1

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Messager du travail

Chaque année, le très instructif almanach «Chumm mer z'Hülf» (Viens-moi en aide), édité par le Cartel syndical soleurois, apporte à ses fidèles lecteurs son lot d'informations diverses, ses chroniques historiques, le rappel des principaux événements de l'année écoulée, mais aussi et surtout son optimisme et son dynamisme constructeur.

Pourquoi je butine volontiers dans ce miel amassé par la diligente abeille syndicale Walter Ingold ? D'abord parce que la Ville des Ambassadeurs est toujours consciente du rôle de lien qui lui plaît particulièrement entre Confédérés de Suisse allemande et de Suisse romande. Parce que le Cartel syndical cantonal soleurois a réussi l'exploit de construire sa propre maison d'éducation ouvrière et de vacances au Balmberg. Ensuite parce que la pensée, la foi communicative du rédacteur, poète à ses heures, son art d'exprimer tout en nuances les sentiments les plus délicats, de dessiner aussi dans de fermes contours l'activité syndicale mérite de faire des émules dans les autres cantons. L'éclectisme et l'objectivité de cette publication m'enchantent.

J'aime quand Willy Ritschard, landammann du Conseil d'Etat soleurois, me conduit dans les forêts soleuroises et m'apprend qu'elles représentent 29 400 hectares sur les 960 000 que compte la Confédération. J'apprécie aussi bien la prose simple et précise d'un magistrat conscient, qui sait ce qu'il doit au mouvement ouvrier et ne met pas au compte de ses seuls mérites son ascension politique et les succès du magistrat !

Comment ne pas apprécier aussi la place faite aux militants ouvriers dans cet almanach de bonne compagnie, des jubilaires des sections syndicales spécialement, qui ont contribué à faire la force de notre mouvement, mais aussi au militant Werner Meier par exemple, secrétaire central de la SEV, rédacteur de l'*Eisenbahner*, peintre de talent de surcroît, dont une des œuvres excellentes, «Le Penseur», illustre l'article.

Comment ne pas goûter encore des pages d'histoire qui montrent la Berne confédérale et solidaire autrement que sous la forme caricaturale de l'ours ?

Grâce à l'almanach ouvrier soleurois, «Chumm mer z'Hülf», on renoue connaissance avec un ancêtre, Werner Munziger, d'Olten, né en 1832, qui fit de l'assistance technique en Afrique, bien avant que l'expression ait été inventée. Il réussit dans le commerce au pays de la Reine de Saba, fut consul d'Angleterre en Abyssinie justement et obtint même du vice-roi d'Egypte le titre de pacha et de gouverneur de Massua.

Cet almanach ne craint pas de faire l'éloge du bon bourgeois, du conseiller d'Etat soleurois Urs Dietschi, qui jouit de la retraite dès la fin de l'année dernière. Une personnalité fort attachante, qui se fit une place enviable non seulement dans la vie parlementaire de son canton, mais aussi de la Confédération. En ce qui me concerne, j'ai apprécié particulièrement l'ancien président de l'Association suisse de politique sociale, avec lequel ce fut un honneur et un plaisir de collaborer. Deux portraits de l'ancien conseiller fédéral Walter Stampfli, rappellent une personne exceptionnelle. Le défunt s'était acquis des mérites spéciaux avec Robert Bratschi et quelques autres dans la préparation du grand œuvre social l'AVS et dans la campagne qui précéda la votation fédérale triomphale.

En parcourant l'impressionnante galerie des portraits des travailleurs qui ont pu fêter vingt-cinq ou même cinquante ans de vie syndicale, le lecteur prend mieux conscience de la chaîne solide des hommes qui font la force de notre mouvement.

Institut international d'études sociales

En 1960, l'Organisation internationale du travail décidait la création d'un Institut international d'études sociales.

Les deux objectifs principaux de cette organisation sont: La formation de dirigeants dans les domaines du travail et des relations professionnelles, la recherche en matière de politique sociale du travail. D'autre part, l'institut offre des occasions de discussion entre personnalités influentes de l'économie sur des problèmes d'actualité, dans une atmosphère exempte de tout souci de négociation.

En dehors des travaux de recherches, l'institut organise des conférences, réunit des théoriciens et des praticiens des sciences sociales venus de différentes parties du monde. Il organise également des cycles d'études sur les problèmes du travail dans le développement économique.

En octobre 1966, l'Institut a édité le premier numéro d'un très intéressant bulletin, dans lequel le directeur général du BIT, M. David-A. Morse présentait la nouvelle organisation. Dans une étude tout aussi intéressante, M. Robert-W. Cox définissait les objectifs de l'action éducative de l'institut.

Dans ce premier numéro d'une centaine de pages, M. Pierre Waline, vice-président du Conseil d'administration du BIT, développait le thème suivant: «Le rôle des employeurs et de leurs organisations professionnelles devant les problèmes de la main-d'œuvre et de l'emploi.»

Quant à notre collègue Bertil Bolin, membre travailleur du Conseil d'administration du BIT, il traitait un sujet d'actualité: «Comment une organisation syndicale envisage un marché du travail actif.»

Dans un prochain numéro, nous reproduirons intégralement cette dernière étude fort précieuse sur l'activité particulière d'une grande organisation syndicale sur le plan de l'emploi.

Spéculation foncière

Décidément, le sens politique n'est pas une qualité très courante, même dans la plus ancienne et la meilleure des républiques!

Parce que le Conseil fédéral a pris la sage décision de renvoyer de quelques mois la votation fédérale sur l'initiative de l'Union syndicale suisse et du Parti socialiste suisse contre la spéculation foncière, aux deux extrêmes du mouvement politique suisse les porte-parole poussent des cris d'orfraie.

Pour des raisons diamétralement opposées, de sévères censeurs du gouvernement le condamnent et le suspectent d'avoir voulu par cette décision controversée favoriser l'adversaire.

Ce n'est donc pas l'initiative en elle-même qui trouble la conscience des grands électeurs, mais l'utilisation que l'on peut en faire dans une campagne électorale.

Constatons simplement que de juillet à octobre prochain, il y a tout de même encore une marge de trois mois pour exploiter cet élément de propagande dans un sens ou dans l'autre.

Même si les parties intéressées parvenaient entre-temps à se mettre d'accord sur une contreproposition acceptable, les propagandistes auraient toute possibilité d'interpréter, de finasser et de chicaner dans la campagne préliminaire aux élections!

Un comité d'action contre cette initiative s'est d'ailleurs constitué récemment. Il est placé sous la présidence du conseiller aux Etats Gion Darms de Coire. Les vice-présidents sont les conseillers nationaux Clottu (Neuchâtel), Galli (Tessin), Sauser (Zurich) et Tschanz (Berne) ainsi que le conseiller aux Etats Stucki (Glaris). Toute l'élite bourgeoise est représentée dans ce comité, ce qui devrait rassurer les spéculateurs et leurs Saint-Bernard.

Ce qui nous intéresse plus spécialement, nous autres travailleurs, c'est de donner au pouvoir public les moyens de refréner les excès toujours plus nombreux de propriétaires trop avides de se bourrer rapidement les poches et non pas d'empêcher une juste rémunération des capitaux investis dans la construction de logements.

La Suisse ratifie six conventions du Conseil de l'Europe

Avec plaisir, nous avons appris à la fin de l'année dernière que le représentant de notre pays au Conseil de l'Europe avait déposé au siège de l'organisation de Strasbourg les instruments de ratification de six conventions internationales approuvées par les Chambres fédérales au cours de la session d'automne.

Il s'agit de la Convention européenne d'extradition, de la Convention européenne d'entraide judiciaire en matière pénale, de l'Accord européen sur la circulation des personnes entre pays membres, de l'Accord européen supprimant les visas pour les réfugiés, de la Convention européenne sur la classification internationale des brevets et de l'Accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif.

A ce jour, la Suisse a ratifié dix-sept conventions et protocoles du Conseil de l'Europe.

On voudrait voir le même zèle se manifester en faveur de la ratification des conventions internationales du travail concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et féminine pour un travail de valeur égale, la norme minimum de la sécurité sociale, la liberté syndicale et la protection des droits syndicaux entre autres, qui intéressent particulièrement les travailleurs.

La Foire de Bâle en 1966 et 1967

L'année des foires organisée à Bâle en 1966 était placée sous le signe du jubilé de la Foire suisse d'échantillons, dont la manifestation commémorative attira plus d'un million de visiteurs venus pour ainsi dire de tous les pays du monde.

L'entrée de la grande entreprise commerciale qu'est la Foire de Bâle dans son deuxième demi-siècle d'existence sera caractérisée par une série de manifestations importantes : la cinquième Foire de machines pour entrepreneurs, organisée déjà très tôt, du 18 au 26 février 1967, dans les halles couvertes ; puis du 15 au 25 avril de la 51^e Foire suisse d'échantillons qui, selon le régime de la participation alternée, verra aussi des exposants de la manutention technique et des transports, de la chaudronnerie et des radiateurs, ainsi que des installations de chauffage au mazout. La 5^e exposition internationale de la machine textile aura lieu en septembre. En novembre, le troisième salon international de l'électronique industrielle suivra. Enfin, le 2^e salon international de la restauration collective et de l'hôtellerie clôturera le cycle 1967 des foires bâloises.

Les vacances aujourd'hui et demain

La Caisse suisse de voyage s'est réunie à Berne sous la présidence du professeur W. Hunziker à la fin de décembre. Elle examina et approuva le rapport de la direction sur le développement des vacances familiales en 1966, ainsi que le programme d'activité et le budget pour 1967.

Grâce à l'appui de généreux donateurs, ainsi que par des employeurs, des syndicats ouvriers et des coopératives de consommation, il a été

possible de permettre à plus de 300 familles ayant jusqu'à 12 enfants de passer ensemble, hors de leur foyer, d'heureuses vacances de 14 jours.

1722 familles modestes, comptant au total près de 4000 enfants, ont profité de logements de vacances à des conditions spécialement avantageuses. Le programme très apprécié des «logements de vacances à prix avantageux», dont tous les membres de la caisse peuvent bénéficier, procura à 820 autres familles d'agréables et reposantes vacances.

Dans l'ensemble, ce sont 3200 familles, comptant approximativement 15 500 personnes, qui ont pu jouir de vacances dans les 292 logements directement loués par la Caisse de voyage. Plus impressionnante encore est l'offre, largement mise à contribution, de quelque 93 000 lits se trouvant dans 1800 hôtels ou pensions et 3800 logements de vacances chez des propriétaires privés, que le Guide Reka offre à ses 250 000 membres.

Le programme d'activité pour 1967 s'exprime sous forme d'un budget d'à peu près 5 millions de francs. Il prévoit une augmentation du nombre des membres de 20 000, l'établissement d'un prospectus et le tournage d'un nouveau film Reka. Il vise à encourager encore davantage les vacances familiales par la création d'un centre de vacances comprenant douze petites maisons dans les Franches-Montagnes, près de Montfaucon ; il sera ainsi possible de satisfaire la forte demande de logements de vacances dans le Jura.

On examine en outre la possibilité de créer progressivement en d'autres endroits de petites centres de vacances analogues.

Le système très apprécié d'épargne et de paiement, rendu encore plus attractif par l'émission de nouveaux chèques Reka de 10 puis de 5 francs, se développe. Avec un budget de 61 millions de francs pour 1967, la vente de timbres et de chèques de voyage constitue toujours l'activité principale de la caisse. En accordant un rabais de 14 % ou 8,5 millions de francs aux participants, ce système d'épargne et de paiement contribue dans une large mesure à favoriser vacances et voyages, surtout dans le pays.

Les 44 heures du personnel d'exploitation de la Confédération

Le 5 janvier 1967 a expiré le délai référendaire ayant trait à la loi fédérale modifiant la loi sur le statut des fonctionnaires (réduction de la durée du travail pour le personnel d'exploitation de la Confédération). La loi entre ainsi en vigueur avec effet dès le 1^{er} janvier 1967; elle confère au Conseil fédéral la compétence de fixer la durée du travail de l'ensemble du personnel de la Confédération. A partir de fin mai 1968, la durée hebdomadaire du travail du personnel d'exploitation ne pourra pas dépasser 44 heures en moyenne. Le Conseil fédéral est cependant autorisé à réduire la durée du travail avant fin mai 1968.

Les négociations avec le Conseil fédéral concernant la date d'entrée en vigueur et l'exécution de la réduction de la durée du travail ont eu lieu le 23 novembre 1966; elles n'aboutirent à aucune entente. C'est pourquoi l'assemblée des délégués a chargé le Comité directeur de l'Union fédérative de s'en tenir fermement à l'introduction de la semaine de 45 heures à partir de fin mai 1967 et de la semaine de 44 heures dès fin mai 1968. Les tractations avec l'Office fédéral du personnel ont eu lieu le 29 décembre 1966; elles ont abouti à une entente sur le texte de l'arrêté du Conseil fédéral; cela n'a toutefois pas été sans soulever de profondes divergences de vues qui ne pourront être définitivement aplanies que dans les pourparlers avec les différentes administrations sur l'exécution de la réduction de la durée du travail. Il est regrettable que les représentants des administrations n'aient pas été habilités à négocier sur la date de l'entrée en vigueur de la réduction de la durée du travail. C'est pourquoi l'Union fédérative a demandé une nouvelle entrevue au Conseil fédéral.

La clé de votre propre commerce

Sous ce titre évocateur, l'Association suisse des patrons boulangers a publié une intéressante petite plaquette qui prodigue de judicieux conseils aux jeunes professionnels de la boulangerie qui désirent reprendre un commerce à leur compte.

Cette association a créé une division «Son propre commerce» de l'Interback S.A., dont le but est de développer l'artisanat suisse de la boulangerie-pâtisserie sous le triple rapport économique, commercial et de la politique économique. Elle peut en particulier acquérir et céder des biens-fonds, des immeubles et des titres.

Un buste Paul Finet

Les morts vont vite, dit-on.

Cependant, quelques noms prédestinés restent dans la mémoire des hommes.

C'est ainsi que la Haute Autorité européenne du charbon et de l'acier a offert à l'Organisation internationale du travail un buste d'un de ses directeurs, Paul Finet, décédé il n'y a pas si longtemps. Bien des militants se souviennent de ce syndicaliste de grande classe, premier président de la Confédération internationale des syndicats libres, qui officia également au Conseil d'administration du Bureau international du travail durant un certain nombre d'années.

Le buste de Paul Finet a été placé dans une salle qui porte son nom, au Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin, création récente de l'OIT.

Dans l'excellente allocution qu'il a présentée lors de l'inauguration de la Salle Paul Finet, M. Francis Wolf, parlant au nom du directeur général du BIT, rappelait cette déclaration du grand syndicaliste à la session de 1949 de la Conférence internationale du travail:

«Il faut... aider les pays sous-développés à s'organiser industriellement et économiquement en vue de donner à leurs populations un pouvoir de consommation supérieur à celui dont elles ont joui jusqu'à présent. Mais, il faut aussi que les efforts d'industrialisation s'accompagnent d'une politique sociale nettement, catégoriquement, délibérément progressiste. Car il faut craindre, si les efforts d'industrialisation se poursuivent sur le rythme actuel, que... nous ne nous trouvions placés devant cette situation paradoxale que les usines s'arrêtent, que les machines stoppent, que l'appareil de production soit immobilisé, alors qu'il y a dans le monde une masse énorme de besoins collectifs et de besoins individuels à satisfaire.»

C'est pourquoi l'Organisation internationale du travail et ses deux créations les plus récentes, l'Institut international de politique sociale et le Centre de perfectionnement professionnel et technique ont leur raison d'être et qu'il faut toujours miser sur la clairvoyance des syndicalistes.

Bibliographie

Pierre Jaccard. Psycho-sociologie du travail. Paris 1966 (Payot). 184 pages. 11 fr. fr.

Il n'est pas besoin de présenter à nos lecteurs M. Pierre Jaccard, professeur de sociologie à l'Université de Lausanne, spécialiste des problèmes de l'éducation et du travail. On connaît notamment son «Histoire sociale du travail» et sa «Politique de l'emploi et de l'éducation».

C'est de nouveau aux problèmes du travail qu'est consacré le dernier ouvrage du professeur Jaccard. Non seulement est-il consacré aux problèmes du travail, mais l'on peut même dire qu'il constitue une apologie-apologie scientifique, bien entendu – du travail. L'auteur y exalte en effet le rôle du travail comme facteur de progrès et de civilisation.

Une première partie de l'ouvrage est consacrée à la nature et à la raison d'être du travail, ainsi qu'à la recherche d'une définition de celui-ci. Le travail, dit l'auteur, est toujours un effort tenace d'appropriation et de transformation de biens naturels, de production de biens nouveaux, d'invention et de perfectionnement technique, d'organisation, de création artistique ou littéraire. – Condition première de la culture et de la civilisation.

Dans la deuxième partie, «l'homme au travail, aujourd'hui et demain», l'auteur étudie tout d'abord les effets de l'automation sur le travail et sur l'emploi. Thème actuel s'il en est. Première conclusion: si le secteur secondaire, après avoir accueilli en masse les travailleurs éliminés par le primaire, commence à chasser sa main-d'œuvre, le secteur tertiaire reste largement ouvert à l'avenir. Ainsi, les modalités du travail changeront de plus en plus, et il convient que l'effort de la collectivité se porte sur la formation scolaire et professionnelle, ainsi que sur l'orientation scolaire et professionnelle.

Chacun aura profit à lire cet ouvrage fortement documenté et qui touche l'un des problèmes majeurs d'aujourd'hui.

Al. Ber.